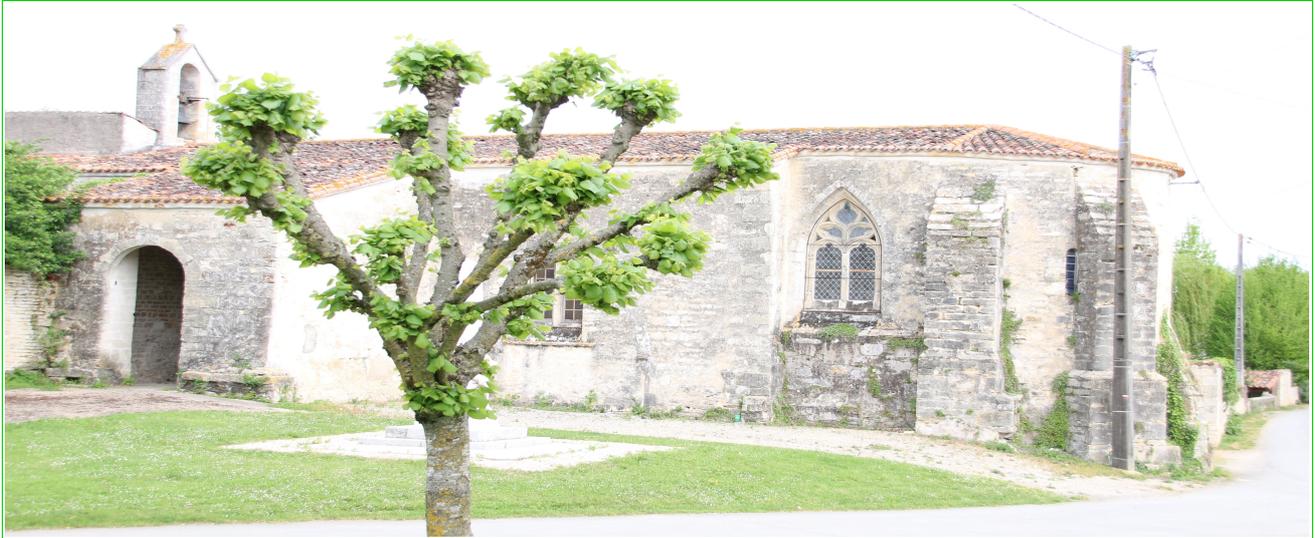


BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Chizé-Availles



Le temps de la rencontre...

Cette année encore, les festivités du 14 juillet auront été un temps privilégié pour se rencontrer. Le feu d'artifice d'abord aura permis de se retrouver, à la nuit tombée, au bord de la boutonne pour profiter ensemble d'un beau spectacle orchestré par les employés communaux.

Le bal populaire qui a suivi, animé par un Chizéen, a vu danser des personnes de toutes générations jusque tard dans la nuit.

Le point d'orgue de ces festivités a eu lieu, le lendemain, sur la place du château, à l'ombre des grands arbres. Environ 180 personnes se sont retrouvées pour un déjeuner qui s'est prolongé dans l'après-midi. Chacun a profité de la quiétude de cette place qui ne demande qu'à accueillir d'autres manifestations ou de simples pique-niques en famille ou entre amis.

La commission communication

Edito du maire

J'aborde avec vous dans cet éditorial deux notions : le budget et le «pas-temps» communal.

Le budget

Vous lirez dans l'article rédigé par Didier Mounoury que la baisse de la participation financière de l'Etat au budget des collectivités nous impose un exercice obligatoire très sain :

- contrôle rigoureux des dépenses,
- recherche d'économie de fonctionnement,
- questionnement sur le dimensionnement et la pertinence des projets,
- obtention d'aides et subventions dans nos montages de projets.

L'Etat définit des politiques au travers de textes de lois. Votés par les parlementaires, représentants du peuple, ces textes conduisent les communes et autres collectivités à réaliser des dépenses qui, en mobilisant des parts de budget, diminuent notre marge de manœuvre, notre initiative locale.

Les dépenses obligatoires progressent, les aides régressent. Notre liberté de choix pour les projets décidés au plan communal doivent s'adapter aux réalités budgétaires.

Le « pas-temps »

Dans la sphère privée, réaliser un projet est relativement simple (lorsqu'on dispose de fonds bien sûr). On commence par s'assurer sur le plan réglementaire, on rencontre sa banque et les formalités sont rarement longues, même si notre organisation administrative demande parfois de la patience.

Dans le cadre de la collectivité les différentes phases se succèdent, toutes précisément cadrées. Elles demandent des délais minimum légaux. Le seul fait de consulter des entreprises ou prestataires différents (*et ceci est logique pour permettre une transparence totale*) appelle des délais réglementaires.

La phase étude, la phase financière, la phase travaux, chacune précédée d'une large consultation d'entreprises voit le temps s'écouler. Entre l'idée de départ et la fin d'un projet s'écoulent parfois des années !
.../...

.../... Je peste parfois d'attendre telle ou telle réponse avant de pouvoir, avec le conseil, aborder la phase suivante. L'exemple de notre projet «Bar/restaurant» n'échappe pas à la règle. Actuellement nous patientons pour savoir si la communauté de communes Val de Boutonne (CDCVB) va ou non appuyer le dossier. Pour ce projet de taille modeste, des aides de l'Etat, de la Région, de la CDCVB sont indispensables.

Nous avons pourtant bâti le volet technique en seulement quelques semaines, grâce entre autres à Nathalie Memeteau, conseillère municipale et architecte.

Lors du dernier bureau en communauté de communes, j'ai clairement demandé si la communauté de communes était bien un porteur de projet pour le territoire, tellement notre patience est mise à l'épreuve.

Décidément oui, le temps c'est de l'argent.

Si, parmi les réformes élaborées au plan national dans le cadre de la simplification administrative des idées sont émises pour gagner du temps dans les procédures, alors nous gagnerions en efficacité donc en économies.

Pour l'ensemble de nos communes rurales, ces questions sont importantes. Le mode de vie de nos concitoyens s'est urbanisé¹ et le départ d'un commerce est difficile à rattraper.

Le temps perdu, lorsqu'il s'agit de remonter un commerce de proximité, est toujours trop long. La réactivité, la rapidité sont de bons facteurs de réussite.

J'espère que nos communes rurales seront entendues et comprises.

Daniel BARRE, Maire

Café « Ben'Aise » Café rencontre à Brioux /Boutonne pour les aidants

La population française est de plus en plus âgée et son souhait est de se maintenir le plus longtemps à domicile.

Bien que des aides et dispositifs existent pour répondre aux besoins des personnes dépendantes (physiquement, psychologiquement, diminution des fonctions cognitives), l'aide est largement complétée soit par le conjoint, soit par la famille ou un proche.

Cette aide quotidienne peut représenter pour l'aidant un investissement affectif et effectif 24h sur 24 très lourd qui peut aboutir à son épuisement.

Le soutien aux aidants est intégré dans le programme d'action du CLIC² du Pays Mellois.

A l'échelle de la communauté de communes de Val de Boutonne (CDC), l'accueil de jour de l'EHPAD³ de Brioux/Boutonne permet d'accueillir les aidés soit sur une journée complète, soit sur une demi journée.

Le constat révèle une difficulté pour les aidants malgré la prise en charge de l'aidé pour mettre à profit ce temps de répit.

Aussi le CLIC du Pays Mellois a décidé d'organiser un temps de rencontre et d'échange dans un cadre convivial (thématiques envisagées : Danse, Musique, Rigologie, Art thérapie, Relaxation, Atelier d'écriture...) qui se déroulera une fois par mois :

**de 14h30 à 16h30
à partir du jeudi 15 Octobre 2015,
au café restaurant
« A table » de Brioux/Boutonne .**

Les inscriptions obligatoires se font auprès du CLIC du Pays Mellois .

Quant au transport des aidants il pourra être assuré par le service mobilité de la communauté de communes de Val de Boutonne.

Pour ce transport, renseignements CDC :
05 49 07 15 69

DM

La place cherche un nom

Le parking face à la mairie de Chizé était terminé en février dernier. Plusieurs noms ont été évoqués en séance, mais **le conseil municipal souhaite connaître vos idées** sur un nom qui pourrait être donné à cette place.

Vous pouvez déposer votre proposition en mairie. Nous examinerons les propositions et choisirons parmi celles-ci lors d'un conseil municipal.

1 Nos commerces locaux sont souvent délaissés au profit des grandes enseignes, au bénéfice de groupes, dont les pratiques en matière d'emploi et de condition de travail sont discutables.

2 CLIC / Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique **05 49 27 09 62**

3 EHPAD Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes

Avis aux Jardiniers Potentiels : Création de Jardins Partagés

Dans un but social, mais aussi dans la volonté de dynamiser notre village, le CCAS propose la réalisation de jardins partagés.

Les jardins partagés se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien, d'échange et de partage entre les générations et les différents publics (enfants, adultes, personnes handicapées, personnes âgées).

Soucieux de la qualité de ce qu'ils mangent, les jardiniers préservent l'environnement, bannissent les pesticides et protègent la biodiversité en même temps que leur santé.

Les objectifs de ces jardins sont d'ordre social, environnemental et de prise en compte de handicap :

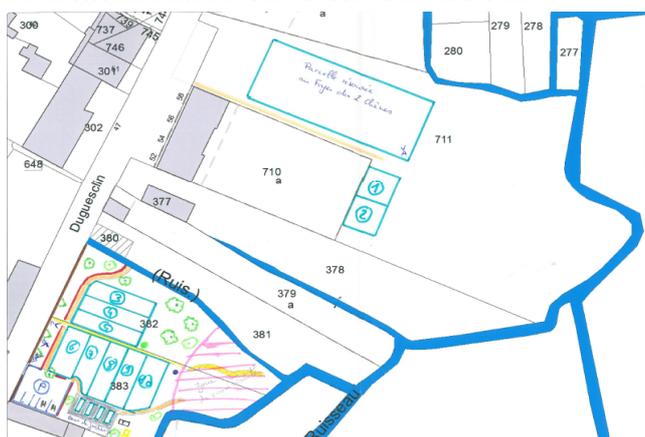
Objectif social

L'activité de jardinage est un prétexte pour favoriser les rencontres et nouer des liens entre les habitants du village quels que soient leur âge, leur origine leur culture et leur milieu social. Elle pourra permettre à certaines personnes de rompre l'isolement.

Le jardinage ne sera pas la seule activité. Des animations festives, éducatives, culturelles, d'insertion pourront être proposées (pique-niques, cours de jardinage, promotion santé : hygiène de vie, diététique, plaisir de table...).

Le jardin permet aussi de tisser des relations entre les différents lieux de vie : écoles, centre de loisirs, maison de retraite, foyer de vie...

En plus d'un avantage économique non négligeable, le potager peut apporter une reconnaissance vis à vis des autres.



Objectif environnemental

Les jardins partagés s'inscrivent dans la continuité d'un travail déjà effectué par notre commune : renaturation du marais, adhésion au concept Terre Saine : afin de protéger la santé, les ressources naturelles et la biodiversité, les jardins partagés n'utiliseront pas de pesticides, ainsi ils participeront pleinement à la préservation de l'écosystème.

Prise en compte du handicap

L'enjeu est de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux équipements, services, activités de la commune et plus largement à changer le regard porté sur le handicap.

Les jardins partagés se situeront au centre de Chizé dans la zone du marais sur 3 parcelles.

Les usagers pourront y accéder par la rue Dugesclin et stationner sur un parking qui sera aménagé à cet effet.

Nous disposerons d'une parcelle collective destinée au foyer de vie, d'une parcelle où seront disposés des bacs de jardinage pour personnes handicapées (en fauteuil, ou autres personnes en situation de handicap ou simplement à mobilité réduite) et de 10 parcelles individuelles de 100 m².

A l'automne nous planterons des fruitiers. Cabanon, composteur, puits avec pompe à main et toilettes sèches seront mis à disposition.

Ce projet pourrait être subventionné par la Région à hauteur de 50 à 70 %, et devrait débiter à l'automne.

Aussi, si vous êtes intéressés pour obtenir une parcelle, vous pouvez dès maintenant vous adresser au secrétariat de Mairie ou à un membre du CCAS.

Collectif CCAS

Cross départemental des Pompiers

En fin d'année, les sapeurs pompiers organisent leur cross départemental (réservé aux pompiers). Cette année, il aura lieu sur notre commune.

Il se déroulera le **15 Novembre 2015**, nous encourageons la population à venir les soutenir dans leurs efforts.

Désherbage sur la voie publique :

La commune de Chizé bénéficie d'un captage d'eau potable distribuée à plusieurs milliers d'abonnés du syndicat mixte 4 B.

L'arrêté préfectoral du 8 juin 2009 interdit l'utilisation des produits de traitement chimique (dés herbants) à proximité des cours d'eau, fossés, puits, caniveaux, bouches, avaloirs, collecteurs d'eau pluviales etc...

La commune de Chizé Availles s'est dotée d'un plan de désherbage approuvé.



Une campagne de contrôle est en cours. Les contraventions sont punies selon les peines prévues à l'article L 253-17 du code rural (jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et jusqu'à 30 000 euros d'amende). La police des eaux est habilitée à ce type de contrôle. Les agents de l'ONEMA (office national de l'eau et de milieux aquatiques) ainsi que les agents (assermentés) de la direction des territoires sont habilités à constater les infractions.

Il est instamment demandé de ne pas épandre de produit chimique sur la voie publique. Cette pratique pourrait être considérée comme circonstance aggravante en cas de procès verbal.

DB

Traversée du bourg

Des nouvelles du projet : comme nous vous l'avions dit, le conseil a repris le dossier pour l'adapter à notre capacité de financement. Le dossier de consultation du bureau d'étude sera lancé avant la rentrée pour des débuts de travaux envisagés second semestre 2016.

Avis aux chercheurs d'emploi présentation de l'association le Pied à l'Etrier

C'est une association constituée de douze membres (hommes et femmes) et présidée par Monsieur René Falanga. Elle a pour but d'accompagner des demandeurs d'emploi de tous âges et tous niveaux.

Son principe est le parrainage : des seniors compétents, détenteurs d'expertises professionnelles diversifiées et ayant de la disponibilité pourront accompagner les candidats vers l'emploi (analyser la situation, structurer le CV, sélectionner les options professionnelles, tracer le chemin de vie, organiser et suivre la recherche d'emploi, préparer les entretiens d'embauche).

La mairie met à disposition un local pour les entretiens. L'association est aussi à la recherche de parrains.

Si vous êtes en difficulté pour trouver un emploi, vous pouvez contacter **Monsieur Falanga, au 05 16 18 57 14.**

Poubelles domestiques

Plusieurs réclamations provenant de piétons sont arrivées en mairie. Des containers ou poubelles sont parfois «oubliés» sur le trottoir, empêchant le passage normal d'un piéton. A partir du mois d'août les propriétaires ou occupants de logements dont les poubelles demeureront gênantes sur la partie publique de la voirie (trottoir ou voie) feront l'objet :

- d'un avis écrit,
- d'un enlèvement de container si celui-ci reste gênant.

Le propriétaire devra alors le récupérer en mairie.

Objets trouvés

Régulièrement des objets « trouvés » sont déposés en mairie.

Si vous avez perdu quelque objet, merci de faire une description précise en venant demander au secrétariat s'ils ont été déposés en mairie.

Rappel sur le budget

*Baisse des dotations d'état :
Quelles conséquences ?*

Au niveau de notre commune la baisse de dotation s'élève à 7 035,00 euros (près de -4%) et elle se poursuivra au même rythme sur les deux ans à venir.

Au niveau de la communauté de commune de Val de Boutonne, cette baisse s'élève à 82 667,00 euros (près de 20%) et elle se poursuivra ainsi sur les deux prochaines années.

On imagine donc bien que nos petites communes, mais aussi que notre communauté de communes seront en grande difficulté pour équilibrer les prochains budgets.

Au niveau communal, dans le but de ne pas accroître l'appauvrissement, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes. Mais nous devons rester vigilants pour nos investissements.

Ainsi nous avons dû revoir le projet de notre rue principale à la baisse. L'équipe travaille actuellement pour aboutir à un projet en adéquation avec nos ressources. Une nouvelle étude va être réalisée prochainement et les travaux devraient débuter en 2016.

Une solution possible serait un regroupement de communes (on a d'ailleurs vu naître quelques nouvelles communes). L'état a même décidé une augmentation de 5% de dotations pour favoriser le regroupement de ces nouvelles communes.

Au niveau communautaire, cette baisse très importante aura pour conséquence de limiter la possibilité d'investissement. Les futurs projets devront s'autofinancer.

De plus on ne peut pas être sûr qu'un futur regroupement intercommunal améliore les choses (pour exemple un regroupement voisin en Charente-Maritime a dû augmenter les taxes de 10% pour équilibrer son budget de fonctionnement, sans possibilité d'investissement).

Didier Mounoury

Repères de crues SMBB

(Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne)

Appel à mémoire : inondation de 1982 sur la commune de Chizé

Les syndicats en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Boutonne (SYMBO, SMBB dans les Deux-Sèvres, SIBA en Charente-Maritime) élaborent un programme de pose de repères de crues (Cf. photo ci-dessous) sur le bassin de la Boutonne. Ils souhaitent ainsi faire face à un constat généralisé de faible culture du risque d'inondation sur leurs territoires de compétence et sont donc venus présenter ce projet à Monsieur le Maire le 2 juin dernier.

Cette action, menée en étroite collaboration avec les élus locaux, a pour objectif de sensibiliser les populations au risque latent que représentent les inondations.

Les syndicats sont à la **recherche d'éléments permettant de visualiser les niveaux d'eau atteints lors des crues des cours d'eau, et en particulier celle de 1982.**



En effet, de nombreuses personnes se souviennent encore de cet épisode. Certaines ont même noté des repères de niveaux atteints par les eaux ou possèdent quelques photos permettant de les apprécier. Un appel à la mémoire des élus, de la population, des riverains, des propriétaires de moulins, etc... est donc lancé **pour leur apporter des éléments sur ces repères qui ont pu être notés à l'époque.** Ils peuvent se trouver sur une multitude de supports : pile de pont, poteau électrique, lavoir, mur d'habitation... et peuvent prendre de nombreuses formes (marque de peinture, gravure, plaque...)

Si vous disposez de tout élément relatif au risque inondation (**témoignages, photos de crues, repères existants...**) merci de bien vouloir en faire part à la mairie. Votre aide nous sera très précieuse !

Pascal VOIX Technicien Médiateur de Rivière

Renaturation du marais

"Après de nombreux chantiers de bénévoles, notre marais communal a connu en ce début d'été une première tranche de gros travaux. :

- Un sentier de cheminement piétonnier a été tracé et une passerelle posée au bout de l'impasse du Pré Palais permettra à chacun de profiter des lieux (poussettes, fauteuils roulants...).
- Deux mares ont été creusées, leur niveau d'eau suivra bien entendu celui de la nappe.
- Des panneaux pédagogiques vont être installés dans les jours à venir pour mieux comprendre les intérêts de ce site naturel.
- Après quelques travaux de sécurisation, vous allez pouvoir cheminer au cœur du village sur ce sentier nature.

La prochaine tranche de travaux devrait avoir lieu à l'automne. Elle consistera en l'extraction d'une partie des gravats qui comblent la partie la plus humide du marais.

Bonne balade à vous tous."

Rodolphe Rambaud

Départ de Chantal Gautier



Après de nombreuses années passées au service de la collectivité, Madame Chantal Gautier a quitté le secrétariat de la mairie d'Availles sur Chizé le 12 février 2015.

Elus et collègues étaient présents lors d'un pot de départ, pour témoigner de leur sympathie et lui souhaiter une très heureuse et très longue retraite.

Bonne et heureuse retraite Chantal !

Tarifs des salles

A juste titre nous avons reçu des doléances concernant la tarification des salles jugée compliquée. En effet 48 cases tarifs existaient pour les 2 salles communales.

Le conseil municipal a considérablement simplifié. Désormais les tarifs sont les suivants pour toute l'année :

Salle socio-éducative de Chizé

	COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)		
1 journée	100,00 €	260,00 €
2 journées	150,00 €	390,00 €
PROFESSIONNELS		
1 journée	200,00 €	600,00 €
2 journées	300,00 €	900,00 €
ASSOCIATIONS		
1 journée	50,00 €	150,00 €
2 journées	75,00 €	225,00 €

Salle socio-éducative d'Availles sur Chizé

	COMMUNE	HORS COMMUNE
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)		
1 journée	60,00 €	150,00 €
2 journées	90,00 €	225,00 €
PROFESSIONNELS		
1 journée	100,00 €	300,00 €
2 journées	150,00 €	450,00 €
ASSOCIATIONS		
1 journée	35,00 €	80,00 €
2 journées	55,00 €	120,00 €

Caution : 250,00 €

Taux horaire entretien : 23,00 €

Toute réservation devra être confirmée au secrétariat de mairie de Chizé.